



Liquidation judiciaire et cotisations patronales impayées.

Par Samdelta

Bonjour.

Je suis en train de préparer ma retraite et je viens de constater des anomalies.

De 2002 à 2011, j'étais en CDI dans une entreprise qui a fait l'objet d'une liquidation judiciaire en 2011, cause de mon licenciement.

En ce qui concerne la part salariale de mes cotisations retraite (obligatoire, complémentaire tranches A et B), elles ont bien été retenues sur mon salaire. Donc, ma part a été payée.

Il s'avère que l'employeur n'a pas payé sa part: après de la sécu (j'ai vu le jugement), ni sur la complémentaire: AGIRC-ARRCO.

De ce fait: les montants pris en compte sur mes 25 meilleures années sont amputés sur 9 ans. Donc CARSAT réduite de façon non négligeable. Je n'ai pas encore calculé, mais quand le plafond sécu annuel est amputé de 10 000 ? en moyenne pendant 9 ans...

Pour mon AGIRC-ARRCO, il manque aussi, au bas mot 2 000 points !

Quel recours y-a-t'il, parce que je perds gros (je ne sais pas peut-être 200 ou 300 ?, ce qui n'est pas rien !) alors que j'ai tout payé honnêtement?

Merci de me répondre, parce que je suis mal, là. Je précise, tout ce que je dis, c'est vérifiable sur pièces.

Cdt.